

Fiche d'informations des ressources humaines

Utilisateurs d'UMOJA

Prime de sujétion

Pour le personnel



Qui

Cette prime est octroyée aux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, aux agents du Service mobile et aux agents des services généraux recrutés sur le plan international lorsqu'ils sont nommés ou affectés à un lieu d'affectation classé dans les catégories B, C, D ou E.



Quoi

On entend par « prime de sujétion » le montant versé en dollars américains. Le montant fixé varie en fonction de la classe, la situation de famille et de la catégorie de sujétion dans laquelle est classé votre lieu d'affectation.

Le tableau suivant présente les sommes en dollars américains :

Catégorie du lieu d'affectation	Groupe I De P-1 à P-3 et de FS-1 à FS-6 Agents des services généraux		Groupe II P-4, P-5 et FS-7		Groupe III D-1 et catégorie supérieur	
	Personne à charge	Célibataire	Personne à charge	Célibataire	Personne à charge	Célibataire
B	5 810	4 360	6 970	5 230	8 140	6 100
C	10 470	7 840	12 780	9 590	15 110	11 340
D	13 950	10 470	16 280	12 210	18 590	13 950
E	17 440	13 080	20 920	15 690	23 250	17 440

Les paiements sont ajustés ou interrompus lorsque la catégorie du lieu d'affectation est changée en raison du changement du lieu d'affectation ou de la situation de famille ou encore en cas de promotion à un rang supérieur qui permet d'ajuster le paiement conformément au tableau ci-dessus.



Pourquoi

La prime de sujétion est versée par l'Organisation aux membres du personnel afin de leur fournir une compensation en fonction du degré de difficulté des conditions de vie et de travail de leur lieu d'affectation.



Quand

Cette prime est versée aux membres du personnel éligibles lorsqu'ils sont affectés à un lieu d'affectation classé dans les catégories B, C, D ou E et ce durant toute la durée de leur mission.

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- ST/AI/2011/6 et Amend. 1 – Prime de mobilité et de sujétion

Révision 1.0, 10 Juin 2014

Où *

*selon le cas



Hors-ligne



Autres systèmes

Si Umoja est déployé sur votre lieu d'affectation (dans le cas contraire, adressez-vous à votre Bureau local de ressources humaines), la catégorie de sujétion dont laquelle votre lieu d'affectation est classé est ajoutée à votre profil. Umoja traite automatiquement les informations dès que vous remplissez les critères d'éligibilité indiqués pour cette prime.

1.
2.
3.

Comment*

Aucune démarche n'est nécessaire pour activer la prime de sujétion. Le paiement est généré automatiquement à partir d'Umoja lorsque vous êtes recruté, nommé ou muté dans un lieu d'affectation classé dans les catégories B, C, D ou E.

*à confirmer selon le deployment d'Umoja

LINKS



Foire aux questions



Manuel de RH



Événements de la vie professionnelle et personnelle



Aide



Glossaire

KEY REFERENCES

- ST/AI/2011/6 et Amend. 1 – Prime de mobilité et de sujétion

Révision 1.0, 10 Juin 2014

Avertissement : Cette fiche d'information a été conçue uniquement à des fins informatives. Les instructions administratives relatives au Statut et règlement du personnel des Nations Unies sont les documents de référence sur ces questions. Veuillez noter que cette note est une version avancée et que tous les liens et références listés ne sont pas tous encore disponibles.